

Les Roms...

Discrimination à l'égard des Roms

DÉFINITION

Venant d'Inde, les Roms sont arrivés en Europe au Moyen-âge. Leur langue d'origine, le romani, est issue du sanskrit. Selon les pays, on les appelle Roms, Tsiganes, Sintis, Gitans, Bohémiens, Romanichels, Manouches, appellations souvent péjoratives.

En France, le régime de Vichy plaça des Tsiganes français dans des camps d'internement jusqu'en 1946. Un statut de « gens du voyage » leur est dès lors imposé. Ils seraient autour de 400 000 en France, pas tous d'origine rom et, bien que français, ils subissent encore des discriminations.

Les Roms migrants, venant surtout de Roumanie, seraient en France entre 15 et 20 000. Leurs expulsions forcées, notamment, entraînent de nombreuses violations de leurs droits fondamentaux.

POURQUOI, COMMENT ?

La discrimination vis-à-vis des Roms est indissociable de l'histoire de leurs migrations successives. Selon les lieux et les époques, souvent boucs émissaires, ils ont été réduits en esclavage dans des pays d'Europe de l'Est, sédentarisés de force, avec quelques avantages sous les régimes communistes. Des manifestations de rejet se sont aggravées avec l'arrivée de Roms dans les pays de l'Ouest dans les années 1960-1980, et avec la fuite en exil lors de la guerre en Yougoslavie.

Les Roms migrants ont été discriminés, alors que les Roms sédentaires ont été plus ou moins intégrés suivant les régions. Aujourd'hui, ils subissent de plein fouet la crise économique qui frappe plus particulièrement des pays déjà en difficulté, comme la Roumanie, et tentent de survivre en se déplaçant vers l'ouest de l'Europe.

Les citoyens européens ont le droit de circuler librement, mais les États européens prennent des mesures restrictives à propos



de l'immigration et du droit d'asile. Ressentant leur présence comme une menace et une dévaluation de la qualité de vie, ces États poussent les Roms à vivre dans la pauvreté, en les privant entre autres de l'accès aux droits fondamentaux.

Considérés comme des sous-citoyens, les Roms sont enfermés dans une logique de peur et d'exclusion, que ce soit sur la question du logement, des expulsions forcées (en France, Italie, Roumanie...) ou de l'éducation (République Tchèque, France, Roumanie...).

La plupart des Roms vivent en-dessous du seuil de pauvreté et n'ont pas connaissance des programmes qui pourraient les aider à améliorer leur vie. L'éducation est essentielle pour les sensibiliser aux possibilités de développement de leur communauté.

En Hongrie ou en Slovaquie, les enfants roms sont souvent placés, sans que rien le justifie, dans des « écoles spéciales », dans lesquelles sont appliqués des programmes tronqués qui limitent les chances qu'ils ont d'exprimer leurs capacités.

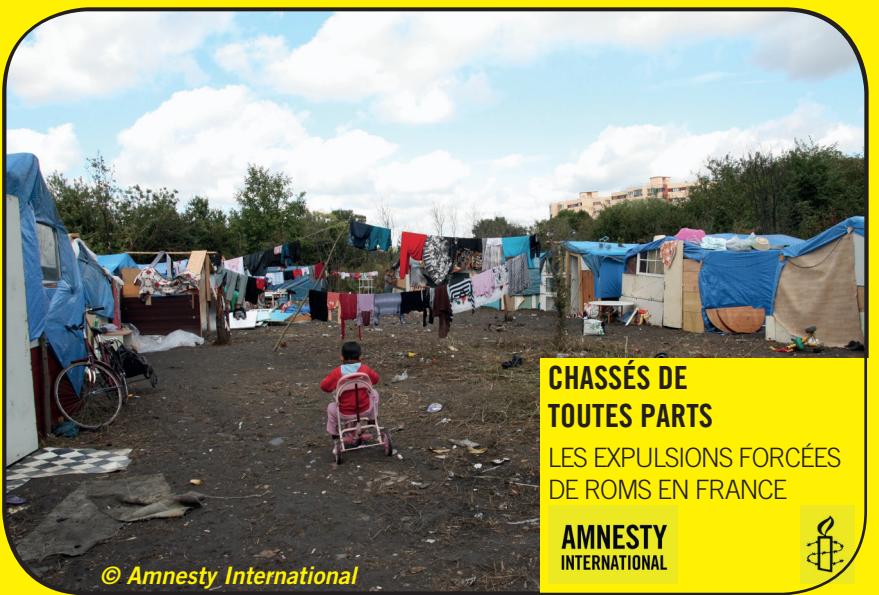
Photo recto

Les conditions de vie dans les campements, comme celui-ci à Noisy-le-Grand, comportent des risques pour la santé et l'éducation.

Photo verso

Campement de fortune en Seine-Saint-Denis, au nord-est de Paris.

Les familles roms qui y vivent sont venues s'installer là après avoir été expulsées de force de Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne) le 11 septembre 2012.



© Amnesty International

CHASSÉS DE TOUTES PARTS

LES EXPULSIONS FORCÉES DE ROMS EN FRANCE

AMNESTY INTERNATIONAL



FRANCE

Le 28 juillet 2016, 13 familles roms de Montreuil sont expulsées de leurs habitations du boulevard de la Boissière, sans solution de relogement. Parmi ces quarante personnes originaires de Roumanie, certaines vivent à Montreuil depuis plus de dix ans, leurs enfants y sont nés.

Extrait de l'article « Roms : errance à Montreuil site AIF, 04/04/2017

FRANCE

Lors d'une visite effectuée en 2015 en Slovaquie, Amnesty International a constaté que les autorités construisaient des écoles dans des conteneurs métalliques à proximité des quartiers roms, parquant les enfants à l'écart de la société.

Ségrégation, harcèlement et peur : l'éducation sacrifiée des enfants roms en Europe, site AI, 08/04/2015

ROUMANIE

Le 11 septembre 2012, à Baia Mare, en Roumanie, 26 familles roms étaient expulsées par la force. Seules celles qui sont originaires de la ville ont été orientées vers une structure d'hébergement, les autres ont été laissées sans abri.

Site AIF 12/09/2012

LA POSITION D'AMNESTY INTERNATIONAL

Dans presque tous les pays, les revenus, le taux d'alphabétisation, l'état de santé et les conditions d'hébergement des Roms sont inférieurs à la moyenne nationale.

Cette situation est le résultat des violations de leurs droits fondamentaux et en particulier de préjugés liés à des siècles d'actes de discrimination. Elle résulte en particulier de préjugés liés à des siècles d'actes de discrimination.

En France, beaucoup sont victimes d'expulsions forcées dans des conditions qui violent les traités internationaux relatifs aux droits humains (violence, destruction des biens, absence de recours, non relogement).

En septembre 2013, le rapport d'Amnesty International *Condamnés à l'errance : les expulsions forcées des Roms en France* (EUR 21/007/2013) demande au gouvernement de mettre immédiatement un terme à ces expulsions forcées.

Amnesty International adresse également des recommandations au gouvernement, aux préfets et aux maires afin de garantir des mesures de protection, notamment pour limiter les répercussions négatives des expulsions sur la santé et sur la scolarité des enfants.

POUR EN SAVOIR PLUS...

- La proposition de résolution européenne présentée au Sénat en décembre 2012 : <http://www.senat.fr/leg/ppr12-226.html>
- Une présentation de l'histoire des Roms par les premiers concernés : <http://rrroms.blogspot.fr/p/qui-sont-les-rroms.html>
- De nombreux documents ou informations dont textes juridiques, histoire, bibliographie, rapports, actions, etc sur le site du collectif Romeurope : <https://www.romeurope.org>
On y trouve notamment le livret et l'exposition *Roms, Luttons contre les idées reçues*.